

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : peda.braine@helha.be
HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS	Tél : +32 (0) 65 40 41 48	Fax : +32 (0) 65 40 41 52	Mail : peda.mons@helha.be
HELHa Gosselies Rue Circulaire 4 6041 GOSSELIES	Tél : +32 (0) 71 35 29 34	Fax : +32 (0) 71 35 41 28	Mail : peda.gosselies@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : peda.leuze@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 14 Education artistique et psychomotricité 1.2			
Code	PEIM1B14PP	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	45 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<p>HELHa Braine-le-Comte Michel VAN TRIMPONT (michel.van.trimpont@helha.be) Damien HOET (damien.hoet@helha.be) Lilian BREYNE (lilian.breyne@helha.be) HELHa Campus Mons Peggy DAGNELIE (dagneliep@helha.be) Xavier CARLIEZ (carliezx@helha.be) Fabian BOSMAN (fabian.bosman@helha.be) HELHa Gosselies Benoit COLLIN (benoit.collin@helha.be) David PRINCE (david.prince@helha.be) Laurence MISONNE (laurence.misonne@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Stéphanie FAVART (stephanie.favart@helha.be) Steve BROUCKAERT (steve.brouckaert@helha.be) Marie GOBERT (marie.gobert@helha.be)</p>		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Néant

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement**
 - 5.2 S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques
- Compétence 7 **Créer et développer un environnement propre à stimuler les interactions sociales et le partage d'expériences communes, où chacun se sent accepté**
 - 7.4 Pomouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves

Acquis d'apprentissage visés

I. Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de s'exprimer à travers des contenus spécifiques dans une situation pratique ainsi que d'identifier et d'utiliser des concepts spécifiques aux différents contenus

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEIM1B14PPA	Education corporelle et psychomotricité 2	15 h / 1 C
PEIM1B14PPB	Education musicale 2	15 h / 1 C
PEIM1B14PPC	Education plastique 2	15 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEIM1B14PPA	Education corporelle et psychomotricité 2	10
PEIM1B14PPB	Education musicale 2	10
PEIM1B14PPC	Education plastique 2	10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Gosselies Rue Circulaire 4 6041 GOSSÉLIES
Tél : +32 (0) 71 35 29 34 Fax : +32 (0) 71 35 41 28 Mail : peda.gosselies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Education corporelle et psychomotricité 2			
Code	12_PEIM1B14PPA	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Benoit COLLIN (benoit.collin@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'objectif principal de cette AA est de sensibiliser les étudiants aux potentiels d'interdisciplinarité existant entre les activités physiques vécues par les enfants et leurs activités d'enseignement futures.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue du cours, l'étudiant(e) sera capable de :

- Mettre en évidence les liens méthodologiques qui unissent l'animation d'une activité motrice et l'animation d'une leçon en classe.
- Intégrer dans son action pédagogique les contenus des activités motrices pratiquées par les enfants.
- Savoir transférer ses acquis méthodologiques et pédagogiques vers des des activités transversales.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Conception et animation d'une activité trasnversale à caractère coporel.

Démarches d'apprentissage

Vécu et analyse de la conception et de l'animation d'une activité transversale à caractère corporel.

Dispositifs d'aide à la réussite

- Séance démonstration
- Entretien personnel

Ouvrages de référence

Le guide de l'enseignant, Coédition AEEPS-édition Revues EP.S

Supports

- Notes de cours
- Recherches personnelles

4. Modalités d'évaluation

Principe

Evaluation continue centrée sur la pertinence de l'analyse des éléments didactiques et méthodologiques proposés lors des séances de jeux transversaux.

Evaluation finale : travail

Conformément au décret Paysage, le seuil de réussite d'une UE est fixé à 10/20.

L'évaluation de cette UE s'établit sur base d'un bilan de compétences où les résultats des AA fonctionnent comme indicateur de l'acquisition des compétences.

- Lorsque la note de chaque AA est = ou > à 10/20, le jury applique la moyenne pondérée.
- Lorsque au moins une des AA a une note inférieure à 10/20, le jury procède à une analyse du bilan de compétences.

Si, à l'issue de cette analyse, il ressort que :

- Pour au moins une AA, aucune des compétences visées dans la fiche ECTS de l'AA correspondante n'a été jugée maîtrisée, il peut attribuer une note = ou inférieure 7/20 ;
- Pour au moins une AA, seule une minorité des compétences visées dans la fiche ECTS de l'AA correspondante n'a pas été jugée maîtrisée, il peut attribuer la note de 9/20.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Evc	50		
Période d'évaluation			Trv	50	Trv	100

Evc = Évaluation continue, Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Gosselies Rue Circulaire 4 6041 GOSSELIES
Tél : +32 (0) 71 35 29 34 Fax : +32 (0) 71 35 41 28 Mail : peda.gosselies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Education musicale 2			
Code	12_PEIM1B14PPB	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	David PRINCE (david.prince@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Dans la continuité du premier quadrimestre, cette AA a pour but de faire prendre conscience à l'étudiant de l'importance de la musique dans le développement de l'enfant, de lui redonner confiance en lui fournissant tous les contenus dont il a besoin pour assurer des activités musicales.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cette Unité d'enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- 5. Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement.
- 5.2 S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques.
- 7. Créer et développer un environnement propre à stimuler les interactions sociales et le partage d'expériences communes, où chacun se sent accepté.
- 7.4 Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves.

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de s'exprimer à travers des contenus spécifiques dans une situation pratique ainsi que d'identifier et d'utiliser des concepts spécifiques aux différents contenus.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Répertoire de chants variés et adaptés aux enfants.
- Notions théoriques élémentaires nécessaires à la compréhension du langage musical.
- Développement de l'expression vocale et rythmique (pulsations, temps forts, rythme, jeux rythmiques et musicaux).
- Pédagogie liée à l'apprentissage de la musique et de ses apports.
- Ukulélé

Démarches d'apprentissage

Alternance de cours magistraux et d'exercices pratiques (découverte et maîtrise progressive de la voix, du rythme, du corps et de la guitare ou du synthé).

Approche méthodologique de la pratique musicale en classe.

Dispositifs d'aide à la réussite

Une dynamique de progression est établie afin de faire prendre conscience aux étudiants des liens entre les savoirs

et la pratique professionnelle. Des conseils sont donnés, des discussions sont établies pour faire progresser l'étudiant dans sa pratique.

Ouvrages de référence

Syllabus de chansons, CDs, A pleine voix (B. Parmentier), Formation vocale du chœur (Sabine Horstmann), Le grand livre de la technique vocale (H.Pata), L'éducation musicale à l'école élémentaire (A. Matthys), La musique à la portée de tous (Recueil d'activités d'éducation musicale dans l'enseignement fondamental), Osez la musique (E. Martens et V. Van Sull)...

Supports

Mise en ligne via la plateforme : syllabus de chansons, supports écrits pour les notions théoriques...

4. Modalités d'évaluation

Principe

Evaluation par le biais de travaux (cf. consignes)

Conformément au décret Paysage, le seuil de réussite d'une UE est fixé à 10/20.

L'évaluation de cette UE s'établit sur base d'un bilan de compétences où les résultats des AA fonctionnent comme indicateur de l'acquisition des compétences.

- Lorsque la note de chaque AA est = ou > à 10/20, le jury applique la moyenne pondérée.
- Lorsque au moins une des AA a une note inférieure à 10/20, le jury procède à une analyse du bilan de compétences.

Si, à l'issue de cette analyse, il ressort que :

- Pour au moins une AA, aucune des compétences visées dans la fiche ECTS de l'AA correspondante n'a été jugée maîtrisée, il peut attribuer une note = ou inférieure 7/20 ;
- Pour au moins une AA, seule une minorité des compétences visées dans la fiche ECTS de l'AA correspondante n'a pas été jugée maîtrisée, il peut attribuer la note de 9/20.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Trv	75		
Période d'évaluation			Trv	25	Trv	100

Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Les étudiants auront plusieurs dépôts de travaux musicaux à déposer sur la plateforme. D'autres travaux seront à rendre durant l'année scolaire (matériel, canevas, etc).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Gosselies Rue Circulaire 4 6041 GOSSÉLIES
Tél : +32 (0) 71 35 29 34 Fax : +32 (0) 71 35 41 28 Mail : peda.gosselies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Education plastique 2			
Code	12_PEIM1B14PPC	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Laurence MISONNE (laurence.misonne@helha.be)		
Coefficient de pondération		10	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Dans la continuité du premier quadrimestre, cette AA a pour but d'élargir, par l'approche de nouvelles techniques artistiques, le développement de l'iminaire, du sens esthétique et de la créativité du futur enseignant.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cette Unité d'enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- 5. Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement.
- 5.2 S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques.
- 7. Créer et développer un environnement propre à stimuler les interactions sociales et le partage d'expériences communes, où chacun se sent accepté.
- 7.4 Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves.

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de s'exprimer à travers des contenus spécifiques dans une situation pratique ainsi que d'identifier et d'utiliser des concepts spécifiques aux différents contenus.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

TECHNIQUE : Découvrir de nouvelles techniques d'expression (crayon de couleur, feutre, pastel, écoline...)
CALLIGRAPHIE : La cursive au tableau noir.

Démarches d'apprentissage

Cours pratiques en progression.

Dispositifs d'aide à la réussite

Evaluation formative sous forme d'entretiens.
Grilles de corrections commentées.

Ouvrages de référence

J'apprends à peindre et à dessiner, gouache, crayon de couleur, feutre, Isabelle Bochot, Fleurus idée, Paris 1997.

Supports

Syllabus expliquant différentes techniques de bases de l'écolier (Théorie et exercices)

4. Modalités d'évaluation

Principe

Evaluation formative au tableau noir.

Dossier technique remis à l'examen.

Présence aux cours obligatoire.

Présentation à moitié de création avec apposition d'un visa par l'enseignante exigée. En cas de non-présentation, l'enseignante peut exiger que la création soit entièrement recommencée.

Conformément au décret Paysage, le seuil de réussite d'une UE est fixé à 10/20.

L'évaluation de cette UE s'établit sur base d'un bilan de compétences où les résultats des AA fonctionnent comme indicateur de l'acquisition des compétences.

- Lorsque la note de chaque AA est = ou > à 10/20, le jury applique la moyenne pondérée.
- Lorsque au moins une des AA a une note inférieure à 10/20, le jury procède à une analyse du bilan de compétences.

Si, à l'issue de cette analyse, il ressort que :

- Pour au moins une AA, aucune des compétences visées dans la fiche ECTS de l'AA correspondante n'a été jugée maîtrisée, il peut attribuer une note = ou inférieure 7/20 ;
- Pour au moins une AA, seule une minorité des compétences visées dans la fiche ECTS de l'AA correspondante n'a pas été jugée maîtrisée, il peut attribuer la note de 9/20.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Trv	100	Trv	100

Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).